

Métiers
de la sécurité privée

Prévention, Santé,
Sécurité en entreprise

121 rue de Mazières
18 000 BOURGES

02 48 70 23 26
contact@axone-formation.fr

www.axone-formation.fr

Durée formation: 67h + 1 journée
d'examen soit 10 jours (hors examen)

Tarif: 950 € (HT)

Date: voir calendrier sur
www.axone-formation.fr

Lieu de la formation:
121 rue de Mazières 18000 BOURGES
ou entreprises

Nombres de stagiaires:
Minimum 6 / maximum 12

**Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap:**
Toute demande sera étudiée
en interne au cas par cas afin
de vérifier la compatibilité
avec la formation

Délais d'inscription:
Prendre contact avec le bureau

Possibilité de financement:
Pôle Emploi, OPCO, Conseil Régional,
Individuel

Moyens pédagogiques & techniques

- Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs, plateau technique
- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Cas pratiques et mises en situation

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES SSIAP 1

OBJECTIFS

- **Acquérir les connaissances pour passer les examens SSIAP et pour pouvoir travailler comme agent de sécurité incendie dans un ERP et IGH.**
- **Identifier les risques incendie.**
- **Connaître les mesures de prévention de protection et de lutte contre l'incendie.**
- **Savoir réagir face à un incendie et procéder à une évacuation.**
- **Alerte et accueil des secours.**
- **Exploitation du PC Incendie.**

PRÉ-REQUIS

Pour le candidat

- Les pré-requis respectent les dispositions de l'Article 4.1 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 30 Décembre 2010.
- Satisfaire à une évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante et alerter les secours.
- Aptitude médicale (certificat joint à la convention de formation).
- Soit PSC1 acquis depuis moins de 2 ans, soit PS1 ou SST en cours de validité.

SUIVI ET ÉVALUATION

En cours de formation:

- Chaque objectif intermédiaire fera l'objet d'une évaluation par QCM et à l'oral pour chacun des stagiaires. Ces évaluations intermédiaires permettent à chacun de se situer par rapport à l'acquisition de ses savoirs tout au long de la formation.

Examen Final pour l'obtention du diplôme :

Épreuve écrite :

- QCM de 30 questions (30 minutes).

Épreuve pratique :

- Ronde avec anomalies et sinistre (15 minutes par candidat).

MODULE 1 : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

6 heures

- Le feu
- Comportement du feu

MODULE 2 : SÉCURITÉ INCENDIE

17 heures

- Principes de classements des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

MODULE 3 : INSTALLATIONS TECHNIQUES

9 heures

- Installation électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

MODULE 4 : RÔLES ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

18 heures

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

MODULE 5 : CONCRÉTISATION DES ACQUIS

17 heures

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

DISPOSITIONS DIVERSES

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Ces modules visent à donner aux candidats, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue des emplois encadrés par le présent arrêté qu'ils n'ont pas acquis dans leurs précédentes fonctions.

AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

Ces dispositions concernent les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale.

MODULES COMPLÉMENTAIRES PERMETTANT L'OBTENTION DU DIPLÔME SSIAP1 PAR ÉQUIVALENCE

MODULE 2 - Sécurité Incendie (17h)

MODULE 3 - Installations Techniques (séquences 1, 2, 3, 4 et 5 / 9h)

MODULE 4 - Rôles et missions des agents de sécurité incendie (séquences 1, 3 et 4 / 7h30)

MODULE 5 - Concrétisation des acquis (séquence 1 / 10h)

DURÉE TOTALE INDICATIVE

43h30 (hors temps de déplacement)